

toutes les substances décrites dans le cours, et que le Professeur fait voir aux étudiants lorsqu'il en donne la description.

L'art de prescrire est soigneusement enseigné, etc.

### Botanique.

LECTUREUR : E. A. POITEVIN.

L'objet de ce cours est la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leur différence et de leur classification méthodique. Pour les besoins de ce cours, le Professeur possède un riche Herbar, et des préparations classiques, avec lesquels les étudiants peuvent suivre *de visu*, les descriptions qui sont données.

Les plantes possédant des propriétés thérapeutiques sont l'objet de descriptions particulières.

### Jurisprudence Médicale.

PROFESSEUR : L. B. DUROCHER.

Le but de ces lectures est de montrer l'application des sciences médicales aux questions de droit, et de faire connaître les règles à suivre dans les enquêtes médico-légales.

DANS UNE PREMIÈRE SECTION, il est traité des attentats contre la santé et la vie : blessures, plaies, ecchymoses, brûlures, asphyxie par submersion, pendaison, strangulation, mort par le froid, la chaleur, la faim, les gaz délétères, etc.

DANS UNE SECONDE SECTION, des affections mentales : la folie, la responsabilité légale, etc.

DANS UNE TROISIÈME SECTION, des attentats aux mœurs, à la pudeur et à la reproduction de l'espèce : le viol, la gossesse, l'accouchement, l'avortement, l'infanticide, etc.

### Médecine opératoire.

PROFESSEUR : J. A. S. BRUNELLE.

Le cours de médecine opératoire a été établi dans le but d'habituer les étudiants à faire eux-mêmes les opérations chirurgicales sous la direction du Professeur.

La première partie du cours comprend les procédés de la petite Chirurgie, l'application des bandages, etc.

La seconde, les appareils de fractures, etc.